

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Séance du 10 juillet 2020

Le vendredi 10 juillet 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
23 juin 2020

Date d'affichage
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s : Denis CORNILLON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Eric WAGON (procuration à Louis QUAIRE), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Virginie PUGLIESE (procuration à Rodrigue ROUBY), Lionel ROUQUET, Margaux HELQUE (procuration à Gérard CROZIER), Josette FRECHET (procuration à Laurent AUBRET), Semya WATBLED AJMI (procuration à Laurent AUBRET)

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Line NAUD

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE :
Tarifs

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2019 fixant les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020,

Considérant que l'augmentation des tarifs de restauration scolaire ne sont plus encadrés depuis 2006 (décret n° 2006-753 du 29 juin 2006),

Considérant que la commune a pour habitude d'augmenter chaque année les tarifs de cantine en se basant sur l'inflation,

Considérant que le taux d'inflation est très bas cette année,

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

DECIDE de maintenir les tarifs qui étaient appliqués sur l'année scolaire écoulée,

FIXE donc les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 comme suit :

TARIFS ACTUELS (2019-2020)		NOUVEAUX TARIFS (2020-2021)	% d'augmentation
Tarif repas enfant	4,05 €	Tarif repas enfant	4.05 € + 0 %
Tarif repas adulte	7,60 €	Tarif repas adulte	7.60 € + 0 %
Tarif « hors délai »	6,30 €	Tarif « hors délai »	6.30 € + 0 %
Tarif P.A.I.	2,10 €	Tarif P.A.I.	2.10 € + 0 %

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER

